

la
cgt

Proche
Solidaire
Efficace

JUILLET 2023

INFONEWS

NUMERO 38

LE MENSUEL DE LA CGT LA MONDIALE

SOMMAIRE

P2 - NEGOCIATION
PAP

P3 - APPEL A
CANDIDATURE -
ELECTION PROFES-
SIONNELLES 2023

P4 - CALENDRIER
ELECTORAL

P5/P6 - INFOS
GROUPE

P6 - INCOMPREHEN-
SION A MONS

P7 - RMA - UN
ACCORD AU RABAIS

Une communication syndicale durant les grandes vacances serait inutile car trop de monde en congés. À la CGT LA MONDIALE, communiquer c'est rappeler à tous que les coup bas de la direction continuent même en été et que la CGT reste présente pour vous accompagner en cas de besoin, car même en juillet des entretiens préalables en vue d'un licenciement peuvent avoir lieu !

- Après la négociation de l'accord CSE, la législation oblige à négocier le protocole d'accord pré-électoral comme nous vous en parlions en juin. Vous trouverez en page 2, les détails de la négociation.
- Cet été, les chaleurs peuvent être insupportables, que l'on soit sur site ou en télétravail. En P8, la prévention.
- Embrassement des Salaires Annuels Minimums dans les sociétés et mutuelles d'assurances ? En P7, le communiqué de la Fédération BANQUES ASSURANCES sur le sujet : Un accord au rabais !
- **SAVE THE DATE** : Les élections professionnelles pour l'UES LA MONDIALE auront lieu du 16 novembre à 10h00 au 24 novembre à 13h30. Dépouillement prévu le 24 novembre à 14h00. L'occasion pour les salariés de donner du poids au dialogue social et, en votant CGT, d'étoffer le paysage syndical. En P4, le calendrier électoral

Non syndiqué, je
peux voter
pour la CGT?
OUI, TU
LE PEUX!



La CGT La Mondiale est présente sur Facebook et LinkedIn !

Abonnez-vous à notre *newsletter* présente en page d'accueil de notre site : lamondiale.reference-syndicale.fr !

POUR NOUS REJOINDRE : Ça se passe en ligne : [bulletin d'adhésion](#)

Le **Protocole d'Accord Préélectoral** est le document indispensable pour l'organisation des élections des membres du CSE. C'est un accord préalable qui détaille le déroulement des élections professionnelles : les dates des élections, les possibilités de communiquer durant cette période particulière, le nombre de collègues (employé, AM et cadre) ...

La CGT LA MONDIALE était présente à la négociation ! Nous avons été sages et polis. Notre Représentante de Section Syndicale y a fait ses premiers pas, et a pu apprécier l'humour déplacé au sujet de son paraphe (HS) par certains représentants d'un syndicat représentatif. Les petites intimidations d'après réunion n'ont eu aucun effet sur nous. Le ton était donné et nous sommes restés dignes.

ACCORD CSE : Quand l'intérêt syndical s'oppose à l'intérêt des salariés !

Souvenons-nous, dans la continuité de la loi Travail votée le 6 juillet 2016 au forceps du 49.3, la loi d'habilitation des ordonnances Macron de 2017, permettait au gouvernement d'imposer la fusion du comité d'entreprise, du CHSCT et des délégués du personnel en une instance unique de représentation qui devient le CSE que nous connaissons aujourd'hui.



L'instance unique signe dès lors la disparition des Délégués du Personnel, véritables relais de proximité sur le terrain, et concentre toutes les prérogatives et tous les moyens de représentation du personnel.

Les ordonnances Macron du 22 septembre 2017 permettent cependant la mise en place de Représentants de Proximité (RP) comme évoqué dans notre Infonews de Mai 2023, modèle adopté par AG2R au demeurant. Ils sont présents partout, sur les petits sites, et les Directions Régionales, afin de s'assurer que tout s'y passe correctement, d'alerter en cas de dysfonctionnement, de harcèlement, etc...

Telle n'a pas été la volonté affichée par les syndicats représentatifs majoritaires de La Mondiale qui ont préféré troquer, lors du dernier CSE, ces RP contre des heures supplémentaires pour les élus nationaux.

Autre bêtise électoraliste, le refus de représentants syndicaux au CSE, si l'organisation syndicale qui a des élus au CSE n'est pas représentative. La législation le permet, mais direction et syndicats représentatifs ont préféré s'entendre sur une solution pour le moins anti-CGT ! Quand les petits calculs électoraux priment sur l'intérêt des salariés.

On peut y voir une manœuvre pour centraliser toujours plus les pouvoirs et surtout vouloir les conserver !

Nous ne sommes pas dupes !

Nous voulons rétablir les Représentants de Proximité au sein de notre entreprise multi sites car ils seraient les relais locaux privilégiés auprès de chaque salariés du groupe et des différentes entités qui le compose. Nous voulons également permettre aux Représentants Syndicaux d'exister même en cas de non représentativité.

Quelque soit le résultat des élections, le fait que des organisations syndicales s'accordent avec la direction pour donner moins de moyens à la démocratie en entreprise est une hérésie.

Pour nous l'essentiel est d'être au plus près des salariés et de leurs préoccupations.

Il ne tient qu'à vous lors des prochaines élections de faire entendre votre voix pour que les choses changent !

Les élections professionnelles pour l'UES LA MONDIALE, aura lieu du jeudi 16 novembre 2023 à 10h00 au vendredi 24 novembre 2023 à 13h30.

Dépouillement prévu le vendredi 24 novembre 2023 à 14h00 : L'occasion pour l'ensemble des salariés de donner du poids au dialogue social et d'étoffer le paysage syndical.

Les listes de candidats sont établies par collèges, en distinguant les titulaires et les suppléants. Pour chaque collèges électoral, les listes de candidats sont composées d'un nombre de femmes et d'hommes correspondant à la part de femmes et d'hommes inscrits sur la liste électorale.

Les listes sont composées alternativement d'un candidat de chaque sexe jusqu'à épuisement des candidats d'un des sexes, sans ordre de présentation obligatoire. Chaque liste peut donc commencer librement par un homme ou une femme, et ce, quelle que soit la proportion de chaque sexe, sauf dans l'hypothèse où un sexe ultra-minoritaire est représenté.

Les listes seront affichées sur le site internet de vote selon un ordre déterminé par tirage au sort, et devront respecter la proportion de femmes et d'hommes composant chaque collège électoral.

Les collèges sont définis comme tels :

Collèges		Titulaires	Suppléants
Paris	Cadres	7	7
	Non-Cadres	1	1
Mons et régions hors Paris	Cadres	7	7
	Non-Cadres	8	8
Réseau	Cadres	2	2
	Non-Cadres	10	10
Total général		35	35

La CGT LA MONDIALE souhaite présenter des listes sur un maximum de collèges.
Pourquoi pas vous !

Contactez-nous : cgt.lamondiale@gmail.com





PREMIER TOUR

COMMUNICATION	Ouverture de l'espace « Élections » sur le portail et envoi d'un mail de lancement de l'ouverture de l'espace dédié sur l'intranet aux collaborateurs	Lundi 10 juillet 2023
	Envoi d'un courrier d'information aux électeurs absents	Lundi 18 septembre 2023
LISTE DES ELEC-TEURS ET DES ELI-GIBLES	Publication des listes électorales	Jeudi 05 octobre 2023 avant 16h00
	Date limite de réclamations et de modifications des listes électorales	Vendredi 13 octobre 2023 à 12h00
CANDIDATURES	Date limite de réception des listes de candidats et des professions de foi	Vendredi 20 octobre 2023 à 12h00
	Tirage au sort de l'ordre des listes	Mardi 17 octobre 2023
	Affichage des listes de candidats	Mardi 31 octobre 2023
RECETTE DU SITE DE VOTE		Du jeudi 02 au vendredi 03 novembre 2023
MATERIEL DE VOTE	Envoi du matériel de vote	Vendredi 10 novembre 2023
CAMPAGNE ELECTO-RALE	Date limite de diffusion des tracts, de réunion d'information Syndicale, d'informations sur le site syndical	Lundi 13 novembre 2023 à 23h59
SCRUTIN	Scrutin à blanc et programmation de l'ouverture et de la fermeture des élections	Mercredi 15 novembre 2023 à 10h00
	Ouverture du bureau de vote électronique	Du jeudi 16 novembre 2023 à 10h00 Au vendredi 24 novembre 2023 à 13h30
	Dépouillement	Vendredi 24 novembre 2023 à 14h00

DEUXIEME TOUR EVENTUEL

CANDIDATURES	Date limite de réception des listes de candidats et des professions de foi	Mardi 28 novembre 2023 à 12h00
	Affichage des listes de candidats	Mercredi 29 novembre 2023
RECETTE DU SITE DE VOTE		Du jeudi 30 novembre au vendredi 01 décembre 2023
CAMPAGNE ELECTO-RALE	Date limite de diffusion des tracts, des réunions d'information syndicale, d'informations sur le site syndical	Vendredi 08 décembre 2023 à 23h59
SCRUTIN	Scrutin à blanc et programmation de l'ouverture et de la fermeture des élections	Vendredi 08 décembre 2023
	Ouverture du bureau de vote électronique	Du lundi 11 décembre 2023 à 08h00 Au Vendredi 15 décembre 2023 à 13h30
	Dépouillement	Vendredi 15 décembre 2023 à 14h00

Manager, un salarié pas comme les autres ? Faut que ça change !

Aujourd'hui encore, la maternité ralentit gravement les carrières, et il est indispensable de rétablir l'équité. Mais d'autres stéréotypes ont la vie dure en entreprise et donnent à réfléchir sur le statut de manager.

Ainsi un manager :

- Ne peut être malade,
- Doit arriver avant ses équipes et repartir après,
- Est autonome mais doit continuellement rendre des comptes détaillés sur son activité,
- Doit toujours être joignable,
- Ne compte pas ses heures,
- Ne doit pas se plaindre car il représente la direction générale,
- Ne peut prendre un mandat syndical,
- Ne peut se mettre en temps partiel

La direction communique peu sur DECLIC pour combattre ces clichés. Or, pour redonner sens et confiance, il serait utile de rappeler régulièrement que les managers ne sont pas de simples outils.

Il existe des accords d'entreprise et d'autres à négocier qui abordent ces sujets et ainsi protègent les managers : QVCT, égalité professionnel, droit à la déconnexion, carrière des militants... Si la CGT devient représentative aux prochaines élections du personnel, elle contribuera à l'amélioration de ceux-ci.

Règlement Intérieur : La direction passe en force



Nous alertions le mois dernier sur les annexes qui intègrent le règlement intérieur. Nous précisons l'importance du sujet, car c'est sur son contenu qu'un salarié peut être sanctionné, sanction allant jusqu'au licenciement. Les élus du CSE LA MONDIALE ont rendu un avis négatif. Ils ont pointé par exemple l'opposition entre certaines annexes et les directives de ventes des commerciaux. La direction a été d'un amateurisme déconcertant car pour répondre aux objections, elle a précisé qu'elle se rapprochait de la direction omnicanale pour adapter le discours aux nouvelles consignes de conformité. Or, le règlement intérieur s'applique immédiatement.

Ainsi, dès à présent vous pouvez être sanctionné si vous vendez certains produits en Unité de Compte (UC) et vous pouvez être sanctionné pour insuffisance professionnelle si vous ne les vendez pas. A noter que coté GIE AG2R, l'unanimité s'est faite aussi sur un avis négatif, parlant eux de mesures liberticides qui nuisent à la démocratie d'entreprise.

DRH : Un nouveau chevalier autour de la table ronde à Malesherbes !

Les distinctions honorifiques deviennent légion pour notre DRH puisqu'après avoir décroché l'oscar de la meilleure DRH il y a peu, la voilà élevée au rang de chevalier de la légion d'honneur (promotion 14 juillet 2023).

Le hasard fait bien les choses ! En effet, notre DRH va pouvoir discuter breloque avec le déontologue du groupe nommé en février 2023 puisque le mois précédant il était encore grand chancelier de la légion d'honneur. Le grand chancelier préside les deux conseils des ordres, chambres de décision et de contrôle des décorations. C'est dire s'il peut apporter son expérience.

Humble par définition, on imagine mal que cette nouvelle distinction change le comportement de notre DRH.



INCOMPREHENSION A MONS :

Il est des cocktails que l'on préfère siroter sur le bord de la piscine ou à la plage, surtout en cette période estivale. Celui dont on parle ici est amer et s'apparente davantage à un cocktail Molotov. Il sème le trouble en gestion individualisée et pour cause. Doit-on y voir une dose de mépris et deux d'injustice ? Tel est le sentiment partagé par les salariés aujourd'hui, après une politique d'augmentation dérisoire menée depuis des années dans un contexte d'inflation.



Tout d'abord, il est bon de rappeler que le meilleur accueil doit être fait aux nouveaux embauchés et qu'ils ne doivent en aucun cas être victimes de discrimination.

Nous avons été contactés par plusieurs salarié(e)s, de la DGERI, afin de connaître ce qui motive la direction à recruter les nouveaux embauchés directement en classe 4 (au lieu de la classe 3 jusqu'à présent) et/ou avec un salaire annuel qui serait de 28000 €. Salaire annuel bien supérieur à celui de salariés en place, avec une ancienneté parfois de près de 10 ans dans le même poste.

Cette nouvelle politique de recrutement crée un sentiment légitime de démotivation et d'écœurement des salariés qui tiennent la barre depuis des années.

Cela fait plusieurs semaines que la CGT LA MONDIALE est alertée, investigate et dénonce ce décrochage de plus en plus flagrant. En effet, les cas fleurissent dans différents services de La Mondiale. Il y aurait eu un changement de braquet RH, là où il y a de la difficulté à recruter et à garder les salariés. Mais rien d'officiel. On voit bien l'effort fait au recrutement, mais rien pour la fidélisation des salariés en place. Pourtant ce sont eux qui tiennent le navire à flots !

Le manque de transparence est d'autant plus honteux qu'il met en lumière le fait que la DRH n'assume pas une stratégie par opportunisme plutôt qu'une politique RH construite. On nous vend un accord GAPEC qui n'est qu'une illusion de maîtrise.

Le marché de l'emploi est tendu et il est difficile de recruter. On observe cela partout. Mais que fait la direction pour que les salariés présents restent ? Si la rémunération ne règle pas toutes les problématiques, à l'évidence, elle fait partie de la solution ! Ne nous interdisons pas d'avoir une politique salariale généreuse et juste aussi avec les salariés déjà dans le groupe !

À la suite des remous provoqués par le sujet, nous avons obtenu un rendez-vous avec Madame la Directrice le mardi 1er août à 15h30.

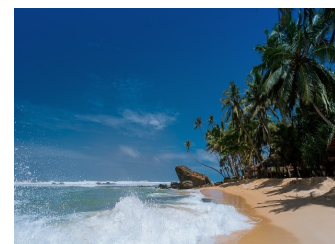
La CGT LA MONDIALE est sur le coup et c'est bien parce qu'il faut sans cesse dénoncer, que les choses bougeront !

CONGES : ON DECONNECTE !

Un certain nombre de salariés envisagent d'emporter sur le lieu de vacances son ordinateur professionnel. Chacun ira de son excuse : Ne pas perdre le lien avec un client, finaliser un projet, éviter d'avoir trop de mails en rentrant...

Cela reste un choix personnel car, à contrario, personne ne peut vous obliger à travailler durant vos congés. La DRH l'a rappelé il y a peu « il est hors de question de faire pression sur un salarié en congés pour qu'il travaille ».

Ne vous mettez donc surtout pas la pression vous-même, profitez pleinement de ces moments pour décompresser, vous ressourcer et partager des moments heureux avec vos amis et votre famille.

**L'équipe AG2R-CITROEN empoche la reine des étapes !**

La performance incroyable de Felix GALL est une fierté pour le groupe que nous pouvons savourer collectivement et sans modération.

Re-GALL encore avec une deuxième place devant le maillot jaune lors de l'avant dernière étape !

Mais, ce Tour de France met en avant le coût exorbitant du sponsoring qui ne cesse d'augmenter si l'on veut rester dans la cour des grands. Pour être maître de son destin, le groupe a racheté il y a peu France cyclisme, propriétaire de l'équipe cycliste qui porte nos maillots. Citroën a décidé de jeter l'éponge et un nouveau co-namer est attendu. Son nom n'est pas encore officiel mais les rumeurs vont à fond la forme. Cela n'empêche qu'on peut légitimement s'interroger sur le coût du sponsoring et de ses retombées pour le groupe.

ADHESION EN LIGNE

la
cgt
LA MONDIALE



Fédération Banques & Assurances

COMMUNIQUE FSPBA-CGT

Montreuil le 3 juillet 2023

Rémunérations minimales annuelles / branche des sociétés et mutuelles d'assurance**Un accord au rabais !**

Une unique réunion de "négociation" a eu lieu sur les RMA. Réunion où un seul représentant côté employeur a pris la peine de venir, cela présageait mal de la volonté du côté patronal à entendre les revendications des organisations syndicales...

La CGT a rappelé que dans la branche, un accord salarial a été signé seulement dans une entreprise sur deux, fait exceptionnel, qui démontre que les augmentations générales ont été insuffisantes dans nos entreprises en 2023. En parallèle depuis plusieurs années, la faible mise à niveau des RMA a entraîné une érosion des écarts entre deux niveaux de classification, un tassement des salaires qui explique en partie les difficultés de notre secteur à recruter et pour les entreprises à conserver les effectifs avec des niveaux de turn-over qui explosent chez certaines.

Les femmes représentent 60% des salarié-e-s du secteur de l'assurance. Mais concernant le sujet de l'égalité salariale entre hommes et femmes, des écarts significatifs sont constatés année après année, sans qu'un mouvement visible de correction de ces écarts ne se traduise dans les chiffres, signe du manque de politique volontariste des employeurs sur la question.

La CGT revendique une échelle mobile des salaires c'est à dire une évolution automatique des salaires corrélée au renchérissement du coût de la vie. Ainsi la situation sur les salaires et les RMA ne serait pas si dégradée avec des premiers niveaux de RMA de branche qui se retrouvent systématiquement sous le seuil du SMIC dès que ce dernier est revalorisé. Rappelons que notre branche recrute à minimum bac +2 et qu'il est inadmissible de se contenter de tels niveaux de salaires dans nos secteurs.

Les Organisations syndicales ont toutes été scandalisées des propositions de revalorisations faibles de France Assureurs lors de la seule et unique séance de "négociation". Toutes les organisations syndicales ont dit leur refus de valider de tels chiffres complètement hors sol par rapport au niveau d'inflation actuel autour des 6% sur un an et frôle les 15% sur l'alimentaire.

Pourtant, quelques jours plus tard et sans aucune autre séance de négociation, demande faite par les organisations syndicales, plusieurs d'entre elles - CFDT, CGC, UNSA et CFTC - ont apposé leur signature à un accord considéré quelques jours auparavant par toutes, comme étant au ras des pâquerettes. La CGT s'interroge sur la loyauté des "négociations" et déplore la dégradation du dialogue social avec France Assureurs.

Un accord qui se conclut donc par : *

- *Classes 1-2 + commerciaux I : + 5% (concerne seulement 3% des salarié-e-s de notre secteur, et a pour effet uniquement de mettre le 1^{er} niveau de classification à nouveau juste à hauteur du SMIC)*
- *Classes 3-5 + commerciaux II + inspection 5 : + 3%*
- *Classes 6-7 + inspection 6-7 : + 2%.*

La CGT, fidèle à ses revendications de hausses des rémunérations minimums, dignes du travail des salarié-e-s, dans un contexte d'inflation au long cours et de résultats économiques et financiers très positifs des entreprises de la branche des sociétés d'assurance, ne signe donc pas cet accord au rabais. Que les entreprises de la branche se rassurent, cet accord ne risque pas de déséquilibrer leurs finances.





CET ÉTÉ POUR VOUS
RAFRAÎCHIR LES IDÉES,

ADHÉREZ

163

santé
précisées
retraité
égalité
social
supplémentaire



la cgt LA MONDIALE

Claire* - Manager :

« Je me sens harcelée, à qui m'adresser ? »

Réponse de la CGT :

Le harcèlement est un délit. L'employeur a une obligation de prévention et de protection. Les personnes qui dénoncent le harcèlement moral et/ou sexuel ne peuvent pas être sanctionnées pour ce motif. Seulement dans l'hypothèse où le dénonciateur est de mauvaise foi et fait une dénonciation dans le seul but de nuire, il peut être sanctionné.

Parlons en ensemble afin d'étudier ensemble les solutions qui s'offrent à vous.

* : le prénom a été modifié

#En2023jevotecgt

ADHESION EN LIGNE



Hélène STEIER
Représentante de Section
Syndicale
CGT LA MONDIALE



Benjamin LEGRAND
Elu CGT La Mondiale
suppléant au CSE



cgt.lamondiale@gmail.com